

Rapport de la Cour des Comptes Encore un coup de couteau dans le dos de l'inspection du travail et de l'indépendance de nos missions !

Après Badinter appelé à la rescousse pour donner une caution morale à la mise à mort du code du travail, voilà la Cour des comptes et son médiatisé rapport annuel qui tentent d'offrir un vernis de respectabilité au démantèlement de l'Inspection du travail. L'offensive est sournoise et coordonnée, mais même pas peur ! D'autant plus que, quand on gratte le vernis, c'est moche...

L'Inspection du Travail épinglée par la Cour des Comptes ! Diantre ! Pas moins de 27 pages nous sont consacrées dans le nouveau numéro de la revue-française-de-la-critique-des-autres-sans-regarder-d'abord-si-on-ne-ferait-pas-mieux-de-balayer-devant-sa-porte-avant (autre nom fort pertinent, nous le verrons plus tard, pour le rapport annuel 2016 de ladite Cour).

LE RAPPORT ANNUEL DE LA COUR DES COMPTES



- Vas-y Didier!

Nantis de fonctionnaires d'un corps privilégié que nous sommes, nous avons donc pris le temps de nous installer dans nos confortables fauteuils en cuir cousus main, d'allumer un ou deux cigares (cubains, maintenant on peut) et nous nous sommes attelés à la lecture alléchante qui nous était promise par un titre digne des meilleurs productions de « Voici » ou « Closer » : « L'Inspection du Travail : une modernisation nécessaire ».

Avouons-le, le titre est racoleur : une formule choc (ou presque), une formulation suffisamment vague pour que tout le monde puisse y mettre ce qu'il y veut et hop, l'Inspection DOIT être modernisée !

Tout d'abord savourons notre plaisir en lisant entre les lignes : tout va mal ou presque, rien n'a avancé, c'est la Cour qui l'écrit. Entendez par là que le bilan des Combrexelle Struillou Calvez Blondel et compagnie est accablant, une véritable Bérézina ; ils n'ont pas su faire passer les réformes et en plus le résultat a été de réduire le nombre et la qualité des contrôles. La Cour inflige un véritable camouflet aux deux derniers DGT et leurs spadassins, sous-entend que ce sont de gros nuls (depuis le temps qu'on le dit !). Savourons, donc. Le rapport est aussi un bel hommage aux agents : les réformes ? Elles ne passent pas par eux, à cause d'eux, grâce à eux ! (il y a bien quelques RUC cfdétistes qui essayent, mais en vain). Savourons, encore.

Ensuite soyons honnêtes, l'Inspection s'en tire bien, « à bon compte » dirait par déformation professionnelle le président de la Cour Didier MIGAUD (qui doit pas se marrer tous les jours). Enfin, s'en tire bien..., pour ce qui est du titre au moins. En jetant un coup d'œil curieux sur les autres objets d'étude de la Cour en 2016, on peut savourer des envolées lyriques dignes de la presse people dans ses plus grandes heures comme « *les raisons d'un échec* » (à propos du contrat de génération, ou alors du mariage des Beckham ?), « *une opération mal conçue, des lourdes pertes à ce jour* » (pour la fusion Transdev-Véolia, à moins qu'il s'agisse de la chirurgie esthétique de Mickey Rourke ?), « *un échec collectif* » (pour la lutte contre la fraude dans les transports, ou pour le dernier match de l'équipe de France de foot ?). La palme du titre racoleur et anxiogène revenant aux magnifiques et inspirés « *un opérateur à supprimer* » concernant le Fonds de solidarité, et « *une extinction à programmer* » pour l'Institut Français du Cheval... Un titre qui fleure bon la lasagne frelatée...

Ça se gâte pour l'Inspection avec les sous-titres : « *une organisation et un fonctionnement figés* », et « *une réforme à poursuivre* ». Ceci dit on s'aperçoit rapidement qu'ils sonnent creux, qu'ils sont contredits par le contenu même du rapport. Dans celui-ci, on parle en effet de fusion, de réorganisation, d'assouplissement, de simplification, de modernisation, etc., on fait valoir en introduction que « *plusieurs réformes sont intervenues depuis une dizaine d'années* » mais on juge tout ceci « figé », « rigide ». Bon alors : ça bouge ou ça bouge pas ? De même, la Cour affirme qu'il faudrait tendre vers « un renforcement des effectifs de contrôle » mais appelle à poursuivre les réformes qui ont pourtant transformé les services déconcentrés du ministère du travail en armée mexicaine, peuplés de pilotes sans équipage... Les magistrats seraient-ils bêtes à bouffer du foin, ou alors tellement soucieux de hurler avec les loups libéraux qui peuplent les couches dominantes dont ils font partie, qu'ils n'arrivent pas à dépasser ni à dissimuler leurs propres contradictions ? Le rapport sur l'Inspection serait-il comme ses nombreux prédécesseurs : une commande pour appuyer les projets gouvernementaux en cours ? Toujours est-il que les journalistes répètent à qui veut l'entendre que le diagnostic est largement partagé par l'exécutif. Tu m'étonnes !...

Après, si on entre dans le détail du rapport, on se demande si ce n'est pas la Cour des comptes qu'il faudrait finalement réformer !

TOUT COMPTE FAIT...

Elle reproche : « *En France, l'inspection du travail peut intervenir sur l'ensemble du champ de la relation de travail* ». Et alors c'est mal ? N'est-ce pas justement un moyen d'aller à l'encontre de la « *parcellisation* » que condamne la Cour des comptes quatre pages plus loin et qui justifierait à ses yeux de « poursuivre la réforme » ? Faudrait savoir ! Vaut-il mieux, comme le suggère les magistrats

en prenant la Grande-Bretagne pour exemple, en confier une partie aux services fiscaux et l'autre à des « agences » (probablement privées, mais la Cour ne le précise pas, par pudeur sans doute...) ? Il est vrai que la Grande-Bretagne est reconnue comme un modèle en matière de droit du travail... par les patrons !!!

La Cour précise que l'Inspection contrôle aujourd'hui 1,8 million d'établissements et protège 18,3 millions de salariés. Mieux, elle a même recensé les multiples sources de droit qui relèvent de notre champ d'action (code du travail, code de la santé publique, code rural, code de la sécurité sociale, code pénal, une petite palanquée de textes non codifiés et un gros millier de conventions collectives). Pas mal non pour un truc devant être réformé ? Mais c'est peut-être trop pour les amis de M. MIGAUD ?

« L'inspection du travail a, par ailleurs, un rôle de conseil du public ». Et alors, encore une fois, c'est mal ? Visiblement oui. Vive l'administration hors-sol et déshumanisée, c'est tellement plus « fashion » !...

Bon, ensuite, c'est plus gênant, surtout pour des gens qui doivent normalement contrôler les dépenses des autres, donc savoir compter, car la Cour nous explique que la fusion des trois inspections, effective à fin 2009, n'a pas eu d'effets significatifs en... 2010 (en gros, le lendemain de la fusion, il aurait fallu que tout marche pile poil et surtout avec des gains de productivité).

C'est surtout gênant quand les Candides magistrats (ceux qui ne cultivent pas vraiment leur jardin, vous verrez la subtilité littéraire en fin de tract) nous révèlent qu'ils n'ont pas trop vérifié les gains de productivité les années suivantes car les agents boycottaient l'outil de remontée statistique (ben oui, on ne peut pas parler de l'Inspection sans parler de Cap Merdouille). En gros, la Cour préconise dans le vide !

RÈGLEMENT DE COMPTES À OK LIBÉRAL

En tout cas, ce n'est pas suffisant pour être dans le mouv'. La Cour nous explique que le monde a évolué, que les formes de travail aussi, que l'Inspection doit donc se moderniser, s'adapter, faire corps avec ce qu'elle contrôle, se mettre au même niveau, autrement dit un voire plusieurs étages en dessous. Au diable les réglementations et institutions protectrices, libérons les forces vives, soyons agiles, laissons la puissance de l'argent s'exprimer pleinement et asservir les gens. En voilà une belle défense de l'intérêt général !

Faisons donc fi de la demande sociale par laquelle les agents de contrôle croient « percevoir » le sens de l'action de l'Inspection et en avant la « définition des programmes », « l'analyse collective » mais seulement si elle est « objectivée et hiérarchisée des priorités et des risques »... Du techno, du chiffre, de l'indicateur à la place de la triste réalité des situations quotidiennes, la Cour essaie de vendre du rêve aux chefs, comme « Voici » prétend vendre du rêve au peuple ...

Et surtout que les secrétariats n'espèrent pas échapper aux fourches caudines de nos zélés scrutateurs de l'efficacité budgétaire, les secrétaires y sont considérés comme « remis en cause », sacrifiés sur l'autel de « la révolution bureautique ».

Et puis qu'est-ce que c'est que ce corps qui possède une « culture antihierarchique » (On vous l'a dit, ce sont des exégètes littéraires capés à la Cour), voire « a-hierarchique » (La nuance vous

échappe ? Relisez le numéro spécial été de « Closer ») et qui se prétend autonome parce que c'est écrit dans une convention de l'OIT ? Y aurait-il une petite pointe de jalousie ?

La Cour a bien regardé partout (bon juste dans cinq régions hein, ça suffit largement pour en tirer quelques pages de généralités) et propose enfin des SOLUTIONS (la transition prometteuse vers la deuxième partie : on vous le redit, ce sont des écrivains inspirés).

Et pour commencer en douceur (souvenez-vous de vos cours de français, pour faire une bonne rédaction, on commence par l'idée qui a le moins de poids et on finit par l'idée forte), la Cour conseille de renforcer la mise en place de réseaux et autres trucs spécialisés en vantant les mérites des actions collectives.

Ensuite (souvenez-vous, la gradation des idées), il faudra tailler les effectifs hors section (dans les pôles Travail et Emploi, comme ça la Cour n'oublie personne). Ceux-ci devront trouver « *des gains d'efficience* », pour « *dégager des marges de manœuvre* ». C'est beau, on a encore de la marge, les années de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux n'ont pas encore atteint l'os, il reste du gras, taillons, taillons !!!

Pouvons-nous suggérer à la Cour de plutôt adresser ce genre de prescription comminatoire à Matignon ou à l'Élysée, où les « gains d'efficience » si chers à la Cour viennent de prendre un sacré coup de bambou : 6 ministres en plus au gouvernement à compter du 11 février, avec une précarité et un chômage dont les courbes ne se sont toujours pas inversées.

DIALOGUE (PAS DE GESTION) :
« - INSPECTION, TON COMPTE EST BON !
- C'EST ÇA DIDIER, COMPTE LÀ-DESSUS... »

Si vous avez suivi la logique présidant à l'écrit de la Cour (entre deux siestes dans vos fauteuils en cuir), vous avez compris que les brillants prix Pulitzer de l'organisation administrative ont désormais une ultime idée force à faire passer : LA MATRAQUE.

Ah, la matraque ! Grâce à elle, l'Inspection moderne sera sauvée : un refus de remplir les obligations de service (au titre desquels la Cour place bêtement le droit à entretien professionnel) et hop ! La Cour purificatrice nous rappelle qu'il existe des sanctions disciplinaires pour régler tout cela !!! Elle précise même en avoir parlé directement avec la DGT qui lui est apparue presque molle sur le sujet...

Le coup (de matraque) de la sanction disciplinaire est tellement rude qu'on en raterait presque un dernier morceau d'anthologie : les indicateurs chiffrés actuels ne servent à rien !!!

Ben oui, faisant preuve d'une audace imaginative qui laisse coi, la Cour nous explique que les objectifs chiffrés n'étant jamais atteints il faut changer les objectifs pour pouvoir les atteindre sinon à-quoi-ça-sert-de-mettre-des-objectifs-qui-servent-à-rien ???

Ah quelle vision magnifique d'une Inspection pilotée, coordonnée, rendant compte en saisissant des chiffres et « BOPant » à tout va ! Libérée de la demande sociale, des salariés maltraités, des difficultés de tout contrôler, l'Inspection serait enfin MODERNE.

Camarades encadrants, l'heure est grave, il y a du pain sur la planche, il faut réformer à tout va, l'Inspection, les secrétaires, l'Emploi, tout est bon à réformer nous disent les sages pour une plus grande efficacité financière.

PLEIN DE SUCCÈS (OPPORTUNÉMENT ?) LAISSÉS-POUR-COMPTÉ

- Intervention dans les usines qui délocalisent à tout va ;
- Limiter les horaires des cadres ;
- Faire payer les heures supplémentaires ;
- Les suicides à France télécom ;
- Les interventions quotidiennes de l'inspection sur les chantiers du BTP ;
- Tenter de lutter contre le détachement de salariés détachés mal protégés avec quatre lois ou décrets successifs qui ne conviennent toujours pas puisque la directive européenne dit le contraire ;
- Limiter le travail du dimanche et sanctionner les délinquants ;
- Informer les salariés sur leurs droits ;
- Contrôle des chantiers d'amiante malgré le fait que les moyens juridiques sont dérisoires et sans moyens matériels (EPI...) ;
- Enquêtes accident du travail ;
- Veiller au respect des IRP ;
- Enquêtes lourdes sur les discriminations ;
- Les enquêtes RPS de nombreux agents de contrôle ;

Et en bout de course, satisfaction des salariés sur nos interventions (et c'est cela qui compte) !

Deux soucis pour conclure et donc peut-être une idée pour la revue-française-de-la-critique-des-autres-sans-regarder-d'abord-si-on-ne-ferait-pas-mieux-de-balayer-devant-sa-porte-avant (la chute promise arrive) de l'année prochaine, pardon pour le prochain rapport de la Cour :

- Nous travaillons au quotidien sur des relations sociales qui sont, par nature, imperméables aux doctrines productivistes. L'action de l'Inspection ne se mesure pas financièrement, on ne choisit pas dans un bureau de la DGT la thématique sur laquelle les problèmes de droit du travail vont surgir...
- « *Tout cela est bien mais il faut cultiver notre jardin* » dit Voltaire (qui n'était sans doute pas un grand acharné de la rentabilité financière. Nous vous laissons donc prendre connaissance de l'intéressant entrefilet du Canard Enchaîné qui suit (la chute, la voici). Prenons donc les conseils de ces messieurs d'où ils viennent et puisque la tendance actuelle est à la modification de la Constitution, permettons nous de suggérer une modification de l'article 47-2 « *La Cour de Comptes avant de demander haut et fort aux autres de faire des économies devra commencer par éviter de se verser de grosses primes* » ou « *quand on prône les économies chez les autres, on commence par éviter de se sucrer* »...

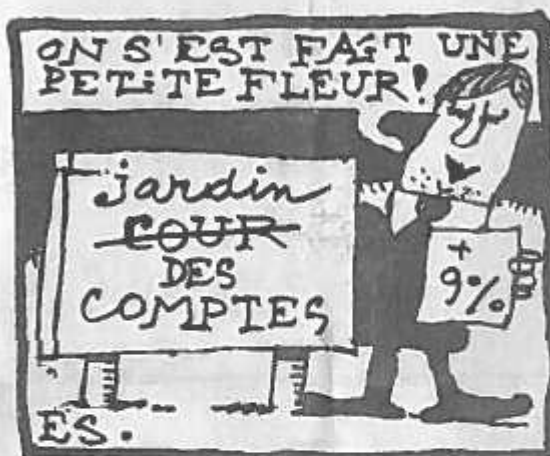
La prime était presque parfaite...

RIGUEUR budgétaire, contrôle des dépenses publiques et proposition de réduction de l'indemnisation des chômeurs : la Cour des comptes tient fièrement son rang de serreur de boulons. A une exception près, passée injustement inaperçue. Le 4 décembre dernier, devant le congrès du syndicat des magistrats des chambres régionales et territoriales des comptes, le Père Noël Didier Migaud n'a pas oublié de remplir leurs petits souliers : le premier président de la Cour a promis d'augmenter leurs primes de 9 % !

Chargés de contrôler la gestion des collectivités locales et de leurs établissements publics, ces 330 magistrats ne sont pourtant pas les fonctionnaires les plus mal payés. La Cour indique que leur salaire total « *varie entre 3 500 euros net par mois et 7 000 euros* » et ajoute que « *le montant brut annuel de leurs primes oscille entre 20 000 euros et 38 000 euros* ».

Les 9 % d'augmentation peuvent donc représenter jusqu'à 3 420 euros par an. Il est vrai, plaide la Cour, que « *le nombre*

de chambres régionales des comptes en métropole a été ramené de 22 à 13 depuis le 1^{er} janvier 2016, avec un plafond d'emplois inchangé et des missions supplémentaires ».



En outre, la mesure (pas définitivement arrêtée) contredit fâcheusement le rapport de... la Cour des comptes, rendu public le 9 septembre dernier, et consacré à la masse salariale de l'Etat. Les rapporteurs s'y étaient élevés contre les primes et les indemnités, qui « *ont pris une importance croissante dans la rémunération des agents, par empilement de dispositifs hétérogènes, parfois inévitables* ».

Voilà qui est envoyé.